

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2018 à 19H30
COMPTE RENDU**

Convocation et affichage du 26 juin 2018

Présents : SARGIER Maurice – LAFFONT Raymond – REDON Lionel – BIEUVELET Jacques – SASSOLAS Aurélie – BALLEST Sophie – CHALLÉAT Sylvie.

Excusés : ASTIC Clément – CROZIER Jessica.

Absente : PELTYN Virginie.

Pouvoirs : ASTIC Clément à REDON Lionel – CROZIER Jessica à BIEUVELET Jacques.

Secrétaire : SASSOLAS Aurélie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 mai 2018.

1- Rénovation et extension de la salle Polyvalente – Demande de subvention complémentaire à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° n°24_01_2017_13 relative à la demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente ;

Il informe l'assemblée que lors de la commission permanente du Conseil Régional du 29/09/2017 celle-ci a attribué à la commune une subvention de 32 000.00 € pour un montant de travaux estimé à 160 378 € HT.

Après réflexion approfondie et devant la complexité de la réglementation, le dossier a été réétudié afin qu'il réponde aux exigences légales (sécurité, accessibilité, assurance...).

Le coût initial du projet a été réactualisé et chiffré à 226 526 € HT et de fait Monsieur le Maire propose de solliciter la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 20 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention complémentaire d'un montant de 20 000.00 € HT auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- **Charge M. le Maire** de procéder à toutes les démarches nécessaires à cet effet.

2- Extension et rénovation de la salle polyvalente – Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres de prêt reçues pour la réalisation d'un emprunt de 140 000.00 € destiné à financer l'extension et la rénovation de la salle polyvalente.

Après avoir pris acte des propositions, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche dont l'offre de prêt est la plus avantageuse.

Les caractéristiques du prêt à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont les suivantes :

- Montant : 140 000.00 €
- Durée : 10 ans
- Mise à disposition des fonds : Versement des fonds possible en plusieurs fois jusqu'au 25/10/2018
- **Date de départ en amortissement : 25/10/2018**
- **1ère échéance : 25/11/2018**
- **2ème échéance : 25/02/2019 (puis au 25/02 de chaque année)**
- Taux fixe du prêt : 1,13%
- **Taux équivalent** du prêt : 0,80%
- Profil de l'amortissement : Progressif au taux fixe du prêt (échéances constantes)
- Périodicité : Annuelle
- **Base de calcul des intérêts : 30/360**
- Remboursement anticipé du prêt : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : 150 euros.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise M. Le Maire** à signer au nom de la Commune, le contrat de prêt tel que présenté ci-dessus ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

3- Participation des communes de résidence aux frais scolaires des écoles publiques et privées.

Convention avec la commune de Sarras -Année scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Sarras accueille **24 élèves en classe primaire** (16 à l'école publique et 8 à l'école privée) et **10 élèves en classe maternelle** (7 à l'école publique et 3 à l'école privée) dans ses écoles et qu'elle demande la participation prévue par la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Pour l'année scolaire 2017/2018, le coût est de **490 € pour un élève en classe primaire** et de **690 € pour un élève en classe maternelle** soit 18 660 €. En outre, la commune de Sarras, par délibération du 31 mai 2017 a fixé une contribution de 40,50 € par enfant pour les fournitures scolaires 2017/2018 des écoles publiques et privées (34 élèves x 40,50 € = 1 377 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Commune de Sarras pour l'année scolaire 2017/2018,
- **Décide** de verser la participation demandée par la Commune de Sarras sur la base proposée, soit un état de recouvrement aux charges scolaires pour 2017/2018 d'un montant total de **20 037 €** (18 660 € + 1 377 €).

4- Transports scolaires – Convention de mise à disposition avec la Commune de Sarras d'une accompagnatrice dans le car de ramassage scolaire. Année scolaire 2018/2018.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il convient de signer pour l'année scolaire 2017/2018 une convention de mise à disposition par la Commune de Sarras, d'une accompagnatrice dans le car de ramassage scolaire effectuant le circuit OZON-SARRAS.

La Commune de Sarras a fixé par délibération du 18 mai 2018 la participation financière d'Ozon pour l'année scolaire 2017/2018 au prorata des élèves soit **3 006.99 €** (le coût annuel pour Sarras est de 3 436.56 € répartis sur 16 enfants empruntant le car dont 14 sont d'Ozon).

Monsieur Le Maire donne lecture de ladite convention de mise à disposition établie par la commune de Sarras ainsi que de l'Etat de recouvrement Ramassage scolaire Ozon/Sarras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** la mise à disposition d'une accompagnatrice dans le car de ramassage scolaire, effectuant le circuit OZON-SARRAS, aux termes convenus dans la convention jointe à la présente délibération,
- **Charge** Monsieur Le Maire de signer ladite convention avec la Commune de Sarras et de régler l'état de recouvrement pour les transports scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 d'un montant de **3 006.99 € (14 enfants de la commune)**.

5- Tarifs des photocopies pour les Associations communales.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'acquisition du nouveau photocopieur (Copie noire et couleur).

Les associations communales pourront bénéficier d'un service photocopie pour leurs activités. Afin de leur permettre de bénéficier de ce service, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif des tirages :

Format Papier	Copie noire	Copie couleur
A4	0.05 €	0.10 €
A3	0.10 €	0.15 €
A4 recto/verso	0.10 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.20 €	0.30 €

Ces tarifs incluent le tirage et le papier blanc uniquement (A4 et A3). Le papier couleur reste à la charge de l'association. Une facturation annuelle sera établie à chaque association suivant un relevé périodique.

Cette délibération annule toutes décisions antérieures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les tarifs des tirages copies comme définis ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire de faire appliquer ces dispositions.

6- Compte rendu des réunions.

- Salle polyvalente : les travaux d'extension ont débuté et le planning est respecté.
- Assainissement : * Avansons - Les réseaux devraient être terminés courant juillet. Construction de la station en septembre. * Gachon - Début des travaux de la station en septembre ; * Raccordement Olanet/Sarras - le réseau est en place, la pompe de relevage sera installée à l'automne. Le goudronnage de la Route des Iles sera effectué courant juillet.

- Communauté de Communes/Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse/communes adhérentes : la commune a demandé son retrait ainsi que d'autres communes ardéchoises adhérentes au syndicat. Pas de date donnée pour la sortie éventuelle...

7- Questions diverses.

- Recensement de la population en 2019 du 17/01 au 16/02/2019. Réunion pour les élus à Privas le 18 septembre 2018.
- Les vœux 2019 de la Municipalité sont fixés au samedi 12 janvier à 19h à la salle polyvalente couplés avec l'inauguration de l'extension et de la rénovation de la salle polyvalente sous réserve que les travaux soient terminés.

Fin de la séance à 20h50.

- Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 28 août à 19h30.